**COCORICO - Règlement intérieur**

Le règlement intérieur de l’association COCORICO a été adopté par l’Assemblée Générale du .. /.. /.. ou par la réunion plénière du.. /../ ..

# Réunion plénière :

L’association réunit ses membres en réunions plénières en tant que de besoin.

Tous les adhérents sont invités à participer à ces réunions sur un ordre du jour envoyé au préalable par le bureau. Tout membre de l’association peut demander l’inscription d’un sujet à l’ordre du jour. Au moins une semaine avant la date de la réunion.

Ces réunions ne peuvent prendre des décisions que sur les sujets qui concernent la vie courante de l’association, mais aucune décision portant modification des statuts, sauf à titre de projet.

Elles peuvent agréer des demandes d’adhésion dans le cadre des dispositions statutaires.

Elles sont appelées à discuter et approuver les initiatives et événements proposés par le bureau ou par des membres, en particulier celles qui ont pour objet de réunir les Confréries et de promouvoir leurs actions à caractères culturels et au service de la défense des produits du terroir. Le règlement intérieur a pour but, en particulier, de préciser les modalités des mises en œuvre de ces actions.

# Symposium des vignes d’Ile de France

COCORICO est propriétaire du concept « le Symposium des vignes d’Ile de France ».

Cet événement est organisé régulièrement, et si possible tous les 2 ans. COCORICO confie à une ou plusieurs Confréries volontaires l’organisation de l’événement.

Les organisateurs sont chargés de présenter une programmation du Symposium à l’assemblée plénière qui l’approuve.

Cette programmation doit, autant que possible, comprendre plusieurs parties : conférence d’informations sur un ou des sujets se rapportant aux activités des Confréries, partie culturelle, littéraire, musicale ou autre, un défilé des Confréries dans la ville d’accueil, un repas d’apparat et une soirée festive.

Toutes les Confréries et partenaires de COCORICO sont invités à participer à l’événement.

# Saint Vincent

La fête de la Saint Vincent est une fête traditionnelle des vignerons qui rendent hommage à leur Saint patron.

COCRICO organise, autant que possible chaque année, la fête de la Saint Vincent pour la Région Ile de France. La date choisie doit tenir compte des dates des fêtes qui sont proposées directement par les Confréries.

L’organisation de l’événement est à la charge de COCORICO ou peut être confiée à une ou plusieurs Confréries volontaires. Une proposition de programmation est approuvée par l’assemblée plénière de COCORICO.

Toutes les Confréries adhérentes et les partenaires sont invités à participer à la fête.

#  Concours des vins d’Ile de France

COCORICO organise régulièrement un concours des vins d’Ile de France à l’occasion d’événements qui regroupent les Confréries, le Symposium ou la Saint Vincent.

Le concours est ouvert à tous les producteurs de vins, non commercialisés, en Ile de France. Les vins doivent provenir de vignes implantées en Ile de France et issus d’une vinification opérée par les concurrents eux-mêmes.

Une ou plusieurs Confréries sont chargées de l’organisation du concours.

Les vins doivent être classés par catégories, blanc, rouge, rosé, … selon des millésimes décidés par l’assemblée plénière de COCORICO.

Le jury doit être impartial et constitué de connaisseurs dans la dégustation des vins.

La présidence du jury est confiée à un expert.

#  Organisation d’événements :

D’autres événements peuvent être organisés par COCORICO en rapport avec son objet. Ils font l’objet d’une proposition à l’assemblée plénière qui en approuve le principe, les modalités et le financement.

# Participations à des manifestations autres que vineuses

COCORICO peut participer à des manifestations autres que vineuses.

# Banque de données

Dans le cadre de sa mission d’aide aux Confréries, COCORICO peut mutualiser les informations et les actions des Confréries concernant leurs accords avec des fournisseurs divers, achats de produits et matériels, traiteurs, orchestres et

animations …

Le bureau de COCORICO sollicite à cet effet les Confréries pour la remontée des informations qui sont mises à la disposition des adhérents par le biais du site Internet.

# Communication

COCORICO est chargé de communiquer sur les activités vineuses en Ile de France auprès de la presse et des médias pour en faire leur promotion.

Tout adhérent qui serait sollicité pour parler des activités vineuses dans la Région, sauf pour ses propres activités, doit en référer au président de COCORICO.

De même toute sollicitation de la part d’instances institutionnelles pour participer à des actions en rapport avec les activités de COCORICO doit être remontée au président de l’association qui doit lui donner une suite.